
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le budget primitif 2025, disponible sur le site internet de Grand Lieu Communauté.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget 2025 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire le 25 février 2025 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De poursuivre les investissements prévus au plan pluriannuel d'investissements ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget le maintien du versement de la part de l'enveloppe du FPIC de Grand Lieu Communauté (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) aux communes.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2024.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2024 :

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2024 :	42 317
- Population DGF au 01.01.2024 :	42 577
- Potentiel fiscal :	14 293 904 €
- Potentiel fiscal par habitant :	335,72 €
- Coefficient d'intégration fiscal (CIF) :	0,36
- Dotation d'intercommunalité totale 2024 :	687 924 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2024 :	16,25 €
- Dotation de compensation 2024 :	829 499 €

B- Ratios financiers 2025 de Grand Lieu Communauté
(En €/hab. pour les ratios 1 à 5 puis en pourcentage)

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	330,84
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	381,57
3	Dépenses d'équipement brut / population	96,05
4	Encours de dette / population (2) (3)	157,96
5	DGF / population	38,59
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	19,75 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88,76 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25,17 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	41,40 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	13,30 %

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

A- Budget principal 2025

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, transitions...).

Budget principal (nbre : 1)

	BP 2025	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	23 787 710,00 €	23 787 710,00 €
Investissement	11 351 844,00 €	15 027 764,00 €
TOTAL	35 139 554,00 €	38 815 474,00 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2025

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

Budgets annexe (nbre : 6)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 566 970,00 €	31 625 205,00 €
Investissement	26 544 670,00 €	29 345 732,00 €
TOTAL	53 111 640,00 €	60 970 937,00 €

3- LES RECETTES FISCALES 2025

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et le produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	0,459 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,566 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,587 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,259 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotation Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,098 million d'€
Taxe GEMAPI	0,400 million d'€
Fraction de TVA (TH)	3,755 million d'€
Fraction de TVA (CVAE)	2,541 million d'€

Les taux votés par Grand Lieu Communauté sont :

	2022	2023	2024	2025
TAXE D'HABITATION		7,97%	7,97%	7,97%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	23,99%	23,99%	23,99%	25,00%

4- LES EMPRUNTS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

La dette actuelle est composée de 12 contrats pour un capital restant dû de 12,9 millions d'€ au 01/01/2025.

Les emprunts financent pour 40 % la Gendarmerie de St Philbert, 12 % les mobilités, 22 % l'aménagement des parcs d'activités, 22 % l'assainissement collectif, 3% pour les déchetteries.

5- LES EFFECTIFS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

Au 1^{er} janvier 2025, la collectivité compte 90 agents soit 84,2 emplois équivalents temps plein.